

Les différents coûts chiffrés par la mission flash

Coût budgétaire et patrimonial et des vagues de chaleur pour 2026 : 16 milliards d'euros minimum

Coût des mesures à engager dès 2027 :

- En 2027 : de 10 à 13,6 milliards d'euros, dont 8,4 à 11,1 milliards d'euros sur le budget de l'Etat
- Horizon 2030 ou 2050 selon les mesures : de 116,3 milliards d'euros à 157,6 milliards d'euros, dont 87,3 à 128,1 milliards d'euros sur le budget de l'Etat

I. Un effet sur la croissance qui ne retrace qu'une partie des coûts

- Selon les premières estimations de l'Insee et du Trésor, **les fortes chaleurs et la sécheresse de l'été 2026 réduiraient la croissance annuelle d'environ 0,1 point de PIB, soit près de 3 milliards d'euros**. Ce chiffrage appelle de **fortes réserves** : le recul sur la sécheresse reste insuffisant et les dommages différés sont imparfaitement pris en compte. À des horizons et sur des périmètres différents, d'autres travaux suggèrent des coûts supérieurs : 0,3 à 0,5 % du PIB européen en pertes de productivité lors d'années très chaudes.
- **L'agriculture concentre les pertes de production, aggravées par la sécheresse, qui touche particulièrement la France parmi les pays producteurs comparables**. La valeur ajoutée agricole diminuerait de **8 %** selon l'Insee et le Trésor, et la production de maïs grain de **42,1 %** par rapport à 2025. Au 10 août, la pousse des prairies était inférieure d'un tiers à la normale, obligeant certains éleveurs à entamer leurs réserves hivernales ou à vendre du cheptel. La contraction de l'offre renchérit aussi l'alimentation : en août, le prix des salades augmentait de **24,2 %** sur un an.
- **Les aléas climatiques ont affecté les conditions de vie, de travail et d'éducation, entraînant des effets économiques certains mais encore imparfaitement mesurés :**
 - **Travail** : selon l'OCDE, dix jours supplémentaires au-dessus de 35 °C sont associés à une baisse de 0,3 % de la productivité annuelle. Dans la construction, 868 022 heures perdues ont été indemnisées en 2026, soit 11 fois plus qu'en 2025.
 - **Éducation** : au pic du 25 juin, 4 476 établissements étaient fermés et 10 983 candidats au baccalauréat concernés par un report d'épreuves. Ces fermetures perturbent aussi le travail des parents, par exemple ceux qui travaillent à l'hôpital (audition FHF).
 - **Logement** : 37 % des ménages disposant de moins de 1 000 euros mensuels par unité de consommation déclarent souffrir de la chaleur, contre 20 % au-delà de 2 500 euros, révélant de fortes inégalités.
- **Les aléas climatiques entraînent également des dommages environnementaux dont le coût monétaire ne rend que partiellement compte** : au 1^{er} septembre 2026, 44 % des points observés du réseau Onde, soit 1 424, étaient à sec ou en rupture d'écoulement.

La dégradation des forêts réduit le stockage du carbone et leurs fonctions protectrices ; des incendies répétés peuvent compromettre la reconstitution des populations animales. Ces pertes dépassent le seul coût de restauration des milieux.

- **L'estimation de 16 Md€ retenue par la mission exclut la valorisation statistique des vies humaines liées aux décès. L'estimation du coût sur les vies humaines repose sur une valorisation statistique conventionnelle encore provisoire :** la valorisation statistique de la surmortalité observée pendant la canicule de 2026 aboutit à un ordre de grandeur **provisoire d'environ 30 milliards d'euros**. Les effets sur l'apparition ou l'aggravation de pathologies ne peuvent encore être chiffrés, faute de données suffisantes.

II. Des dépenses publiques supplémentaires estimées à 2,5 milliards d'euros minimum

- **Les dépenses sanitaires représenteraient au moins 700 millions d'euros**, mais restent à consolider. Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, la fourchette avancée atteint **260 à 520 millions d'euros**.
- **La lutte contre les incendies aurait entraîné au moins 300 millions d'euros de dépenses publiques supplémentaires**, dont **260 millions pour l'État central** selon la DGSCGC. Les dommages au patrimoine public et les besoins de restauration forestière restent imparfaitement chiffrés.
- **Le soutien annoncé à l'agriculture atteint 1,3 milliard d'euros, dont 520 millions pour les indemnisations**. Les organisations agricoles jugent ces moyens insuffisants au regard des pertes et soulignent les difficultés des exploitants non assurés ainsi que la prise en compte limitée de l'agriculture biologique.
- **Pour les écoles, le plan d'urgence a été ramené à 10 millions d'euros pour diagnostiquer 2 500 établissements**. Les besoins d'équipement demeurent importants, tandis que le coût global des perturbations scolaires n'a pas été évalué.
- **Les réseaux et les équipements publics supportent également des surcoûts importants** : Enedis estime à **80 millions d'euros** ses dépenses d'exploitation supplémentaires et les indemnités aux clients privés d'électricité. S'y ajoutent au moins **80 millions pour la SNCF** et **1,5 million pour les musées**.
- **Le bilan demeure incomplet pour les collectivités et les opérateurs publics**. L'ONF et l'OFB ont dû reporter d'autres missions pour répondre à la crise. Les dépenses locales et les dommages au patrimoine environnemental public ne font pas encore l'objet d'une évaluation consolidée.

III. Des ménages et des entreprises durablement affectés

- **Les incendies ont causé environ 500 millions d'euros de dommages assurés.** Les indemnités ne couvrent qu'une partie des coûts supportés par les sinistrés : relogement, démarches, interruptions d'activité et conséquences sanitaires ou psychologiques.
- **Les dépenses de rafraîchissement et d'électricité pèsent également sur les ménages.** Le surcoût des factures estivales pourrait atteindre **800 millions d'euros**, selon les hypothèses du rapport, à affiner avec les données annuelles de consommation et de revenus.
- **Le retrait-gonflement des argiles pourrait alourdir les dommages au bâti.** Son coût avait atteint **3,5 milliards d'euros en 2022** ; le bilan de 2026 dépendra notamment des précipitations de l'automne.
- **Les organisations agricoles évaluent leurs pertes à environ 10 milliards d'euros**, sans méthodologie détaillée à ce stade. Le tableau retient **8,7 milliards de pertes non compensées**, après déduction du soutien public annoncé. Dans les autres secteurs, les effets sont hétérogènes ; les pertes d'exploitation assurées après les incendies atteindraient près de **30 millions d'euros**.
- **Le tableau présente un total provisoire de 16,095 milliards d'euros, à lire avec de fortes réserves méthodologiques.** Il rapproche pertes de production, dépenses supplémentaires et dommages patrimoniaux, avec de possibles recoupements.

IV. Un effort immédiat et une planification durable de l'adaptation

- Les 45 recommandations représentent **10,05 à 13,66 milliards d'euros pour les acteurs publics en 2027, dont 8,42 à 11,14 milliards pour l'État**. Les montants cumulés atteignent 116,30 à 157,65 milliards, dont 87,38 à 128,18 milliards pour l'État, selon des horizons variables allant de 2030 à 2050.
- **Mieux mesurer les coûts** : confier à l'Insee un suivi annuel avec six ETPT, un bilan après chaque été et une actualisation des dommages différés ; financer dix projets de recherche par une dotation de 2 millions d'euros à l'ANR (recommandations 1 et 2).
- **Renforcer la prévention** : recruter 14 prévisionnistes dès 2027 et 15 ETP consacrés à l'intelligence artificielle d'ici 2030 à Météo-France, renforcer l'ONF de 65 postes et aider 10 000 ménages modestes par an à débroussailler grâce au Fonds vert (recommandations 3 à 7).
- **Programmer les moyens terrestres et leur financement** : adopter une loi de programmation de la sécurité civile, porter le parc à 10 000 engins, cofinancés à 50 %

par l'État, et conforter les ressources des SDIS par la TSCA et une taxe sur certaines nuitées hôtelières (recommandations 8 à 11).

- **Accroître les moyens aériens** : acquérir quatre avions amphibies pour 280 millions d'euros, soutenir une filière française à hauteur de 60 à 80 millions, préparer quatre kits de largage A400M et sécuriser les locations d'hélicoptères lourds. Pérenniser les retardants et financer des produits à moindre impact environnemental (recommandations 12 à 17).
- **Renforcer et protéger les sapeurs-pompiers** : recruter 20 000 professionnels, accompagner 50 000 engagements nets de volontaires et former 40 000 personnels aux feux de forêt d'ici 2030. Prévoir des revalorisations, expérimenter une conscription écologique, suivre les effets sanitaires et préparer les évacuations au-delà du cadre communal (recommandations 18 à 24).
- **Accompagner durablement les sinistrés** : activer un guichet unique départemental, verser une provision sous trente jours lorsque la garantie est acquise et simplifier l'expertise contradictoire. Étendre le régime des catastrophes naturelles aux incendies exceptionnels, organiser un suivi sanitaire et restaurer les forêts publiques incendiées (recommandations 25 à 29).
- **Adapter les logements à la chaleur** : financer le confort d'été des parcs social et privé par des subventions et des prêts, intégrer l'habitabilité estivale au DPE ou à un diagnostic complémentaire d'été, et prioriser les protections solaires, l'aération et la rénovation, préalables nécessaires avant un équipement en systèmes de refroidissement (recommandations 30 à 33).
- **Adapter les écoles et les établissements de santé** : programmer 50 milliards d'euros pour les écoles, financés pour moitié par l'État, et 27 à 67 milliards pour les hôpitaux et EHPAD. Renforcer les crédits et les effectifs des EHPAD et développer les réseaux de froid (recommandations 34 à 36 et 38). **Cette recommandation rejoint, sur le volet scolaire, les revendications portées par le mouvement lycéen en cours.**
- **Accompagner l'adaptation de l'agriculture** : programmer 15 milliards d'euros sur dix ans, à partir de diagnostics par exploitation, en tenant compte des spécificités de l'agriculture biologique et des possibilités de cofinancement (recommandation 37).
- **Restaurer les milieux naturels** : renforcer le suivi de l'eau et les prévisions hydrologiques, consacrer 115 millions d'euros aux milieux aquatiques et à la ressource en eau, adapter les forêts publiques et soutenir cent opérations de renaturation urbaine (recommandations 39 à 45).

ANNEXE 1 : CHIFFRAGE DU COUT DES FORTES TEMPERATURES, DE LA SECHERESSE ET DES INCENDIES DE L'ETE 2026

Coût budgétaire et patrimonial et des vagues de chaleur	Montant estimé
Pertes de valeur ajoutée déjà matérialisées au troisième trimestre 2026 (Sources : INSEE)	3 000 000 000 €
Dépenses supplémentaires et dégradation du patrimoine public : santé (CNAM et FNADEPA)	700 000 000 €
Dépenses supplémentaires et dégradation du patrimoine public : incendies (DG sécurité civile, assurances, etc.)	300 000 000 €
Dépenses supplémentaires et dégradation du patrimoine public : écoles (DGESCO)	15 000 000 €
Dépenses publiques supplémentaires en soutien à l'agriculture (MASA)	1 300 000 000 €
Dépenses supplémentaires et dégradation du patrimoine public : énergie (ENEDIS)	80 000 000 €
Dépenses supplémentaires et dégradation du patrimoine des ménages (Assureurs, estimations sur la base des travaux du ministère de l'économie)	2 000 000 000 €
Dépenses supplémentaires et dégradation du patrimoine des agriculteurs non-compensées par le budget de l'État (syndicats d'agriculteurs)	8 700 000 000 €
Total	16 095 000 000 €

ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORTEUR

Numéro	Recommandations	Montant budgétaire à inscrire dans le PLF 2027		Coût à moyen terme (horizon 2030 à 2050 selon les mesures)	
		Fourchette basse	Fourchette haute	Fourchette basse	Fourchette haute
1	Confier à l'Insee un suivi annuel du coût des vagues de chaleur, assuré par six ETPT, avec un bilan après chaque été puis une actualisation des dommages différés ⁽¹⁾ .	1 050 000 €	1 350 000 €	3 600 000 €	4 200 000 €
2	Doter dès 2027 l'ANR de 2 millions d'euros pour financer, en articulation avec l'Insee, dix projets de recherche sur les effets encore mal mesurés de la chaleur. Chaque projet bénéficierait de 200 000 euros pour des travaux menés sur trois ans ; la dotation serait versée en une seule fois à l'ANR.	2 000 000 €	2 000 000 €	-	-

(1) Estimation indicative, non validée par l'Insee, reposant sur six ETPT : un cadre A+ et cinq agents A, aux coûts moyens annuels d'entrée du programme 220 de 124 359 € et 75 465 € respectivement, hors pensions (PAP 2026). Une provision pour pensions de 39,4 % (rapport entre les crédits de pensions et la masse salariale hors pensions du programme) porte le coût de personnel à environ 700 000 € par an. La fourchette proposée repose sur 150 000 à 250 000 € de fonctionnement annuel et 200 000 à 400 000 € de dépenses initiales, selon les besoins d'accès aux données, de traitement, d'interfaçage et de sécurisation. Le besoin serait ainsi de 1,05 à 1,35 M€ en 2027, puis 850 000 à 950 000 € par an, soit 3,6 à 4,2 M€ sur 2027-2030, à prix constants et hors enquêtes nouvelles.

3	Financer dès 2027 quatorze postes supplémentaires de prévisionnistes à Météo-France pour renforcer la prévision du risque d'incendie, sur une hypothèse de coût annuel de 100 000 à 110 000 euros par ETP ⁽¹⁾ .	1 400 000 €	1 540 000 €	5 600 000 €	6 100 000 €
4	Créer progressivement quinze ETP à Météo-France consacrés à l'intelligence artificielle, sur une hypothèse de coût annuel de 100 000 à 110 000 euros par ETP, à raison de cinq postes supplémentaires par an de 2028 à 2030.		-	3 000 000 €	3 300 000 €
5	Renforcer les moyens de prévention forestière de l'ONF par quarante ETP dès 2027, puis vingt-cinq ETP supplémentaires d'ici 2030, pour un coût annuel estimé entre 55 000 et 65 000 euros par ETP ⁽²⁾ .	2 200 000 €	2 600 000 €	11 825 000 €	13 975 000 €
6	Créer un volet du Fonds vert pour accompagner les obligations légales de débroussaillage et aider dix mille ménages modestes par an, avec une aide moyenne comprise entre 1 000 et 1 500 euros par ménage, complétée par 3 millions d'euros annuels d'accompagnement et de gestion, de 2027 à 2030 ⁽³⁾ .	13 000 000 €	18 000 000 €	52 000 000 €	72 000 000 €

(1) Dans sa réponse écrite au questionnaire de la mission, l'établissement estime le besoin à quatorze ETP supplémentaires pour 1,4 million d'euros par an, soit 100 000 euros par ETP. Cette estimation constitue la borne basse retenue. La borne haute applique une majoration de précaution de 10 %, proposée par le rapporteur. Le calcul suppose quatorze postes financés en année pleine dès 2027 et maintenus jusqu'en 2030, à coût unitaire constant.

(2) Le coût central de 60 000 € par ETP et par an arrondit les estimations d'environ 59 000 € retenues dans les amendements [II-CF1221 au PLF 2025](#) (28,2 M€ pour 478 ETP, chiffrage avec le SNUPFEN-Solidaires) et [II-CF164 au PLF 2026](#) (2,183 M€ pour 37 ETP). Les bornes de 55 000 et 65 000 € sont des hypothèses de sensibilité proposées par la mission, pour tenir compte des profils et rémunérations des agents recrutés. Le cumul suppose quarante postes pourvus dès janvier 2027, puis dix recrutements supplémentaires en janvier 2028, dix en janvier 2029 et cinq en janvier 2030, à coût unitaire constant, hors équipements et moyens d'intervention supplémentaires.

(3) Le chiffrage retient l'hypothèse de dimensionnement suivante : dix mille ménages modestes accompagnés chaque année, avec une aide moyenne de 1 000 à 1 500 euros pour les travaux de débroussaillage, soit 10 à 15 millions d'euros d'aides annuelles. Une enveloppe forfaitaire de 3 millions d'euros pour l'accompagnement territorial, l'instruction des demandes et la gestion porte le coût à 13 à 18 millions d'euros par an, soit 52 à 72 millions d'euros sur 2027-2030.

7	Adapter les règles d'éligibilité du Fonds vert pour permettre le financement de l'accompagnement au débroussaillage et d'aides aux ménages modestes soumis aux obligations légales.	-	-	-	-
8	Adopter une loi de programmation de la sécurité civile définissant les objectifs de renforcement des moyens humains et matériels, leur calendrier et la trajectoire financière associée, notamment pour les investissements des SDIS soutenus par les pactes capacitaires.	-	-	-	-
9	Inscrire dans la loi de programmation de la sécurité civile un programme d'investissement de 1 à 1,2 milliard d'euros sur 2027-2030 pour porter le parc des SDIS à 10 000 engins de lutte contre les feux de forêt. Prévoir un cofinancement de l'État de 50 % au titre des pactes capacitaires, soit 500 à 600 millions d'euros d'autorisations d'engagement, dont 125 à 150 millions dès 2027, le solde relevant des SDIS et de leurs financeurs territoriaux.	250 000 000 €, dont 125 000 000 € pour l'État	300 000 000 €, dont 150 000 000 € pour l'État	1 000 000 000 €, dont 500 000 000 € pour l'État	1 200 000 000 €, dont 600 000 000 € pour l'État
10	Relever de 6,45 à 10,45 points la fraction de TSCA attribuée aux SDIS afin de leur assurer des ressources pérennes, et créer un observatoire des tarifs d'assurance chargé de suivre l'évolution des primes et d'identifier d'éventuelles répercussions de cette mesure sur les assurés.		-	-	-
11	Créer une taxe additionnelle de 1 euro par nuitée dans les hôtels quatre et cinq étoiles et les palaces afin de contribuer au financement des services d'incendie et de secours.		-	-	-
12	Préparer une capacité complémentaire de largage reposant sur quatre kits destinés aux A400M, dont le coût unitaire est estimé de 2 à 3 M€	8 000 000 €	12 000 000 €	-	-

13	Programmer le renforcement de la flotte vers une vingtaine d'avions amphibies et commander dès 2027 une première tranche de quatre appareils, au prix indicatif de 70 M€ par appareil.	280 000 000 €	280 000 000 €	-	-
14	Engager dès 2027 un soutien de 60 à 80 M€ sur deux ans à une filière française d'avions amphibies, notamment Hynaero.	60 000 000 €	80 000 000 €	60 000 000 €	80 000 000 €
15	Sécuriser les locations d'hélicoptères bombardiers d'eau, notamment lourds de type Super Puma, par une enveloppe de 20 à 25 M€ par an jusqu'en 2030	20 000 000 €	25 000 000 €	80 000 000 €	100 000 000 €
16	Pérenniser les crédits existants consacrés à l'approvisionnement en retardants pour la lutte contre les incendies, en maintenant une enveloppe de 7,65 millions d'euros par an de 2027 à 2030. Cette reconduction représenterait 30,6 millions d'euros sur quatre ans.	7 650 000 €	7 650 000 €	30 600 000 €	30 600 000 €
17	Financer un programme complémentaire de développement et d'évaluation de retardants français à moindre impact environnemental, doté de 1 M€ sur 2027-2029, dont 400 000 € de paiements en 2027	400 000 €	400 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
18	Faire aboutir les revalorisations des personnels de santé, de certains grades d'officiers et des sous-officiers, en provisionnant une participation de l'État de 50 %, sur une hypothèse de 20 000 bénéficiaires parmi les personnels existants ⁽¹⁾ .	20 000 000 €, dont 10 000 000 € pour l'État	30 000 000 €, dont 15 000 000 € pour l'État	80 000 000 €, dont 40 000 000 € pour l'État	120 000 000 €, dont 60 000 000 € pour l'État

(1) Dans sa réponse écrite au questionnaire de la mission, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers demande l'accès de quatre grades des catégories A et A+ aux grilles types de la fonction publique territoriale, la revalorisation des cadres d'emplois des sous-directions santé et l'examen du passage des sous-officiers en catégorie B, sans fournir de chiffrage. L'estimation proposée retient vingt mille bénéficiaires parmi les personnels existants et un supplément annuel de rémunération, cotisations patronales comprises, de 1 000 à 1 500 euros par agent, soit 20 à 30 millions d'euros par an. Une participation de l'État de 50 % représente 10 à 15 millions annuels, le solde restant à la charge des SDIS et de leurs financeurs territoriaux. Le cumul suppose une application en année pleine dès 2027, maintenue jusqu'en 2030.

19	Créer une dotation de l'État couvrant 50 % des dépenses supplémentaires de personnel, de formation initiale et d'équipement liées au recrutement net de 20 000 sapeurs-pompiers professionnels d'ici 2030, à raison de 5 000 par an, le solde relevant des SDIS et de leurs financeurs territoriaux ⁽¹⁾ .	275 000 000 €, dont 137 500 000 € pour l'État	350 000 000 €, dont 175 000 000 € pour l'État	2 600 000 000 €, dont 1 300 000 000 € pour l'État	3 200 000 000 €, dont 1 600 000 000 € pour l'État
20	Accompagner 50 000 engagements nets supplémentaires de volontaires d'ici 2030, à raison de 12 500 par an, avec une participation de l'État de 50 % aux coûts d'accueil, de formation, d'équipement et d'activité ⁽²⁾ .	87 500 000 €, dont 43 750 000 € pour l'État	125 000 000 €, dont 62 500 000 € pour l'État	500 000 000 €, dont 250 000 000 € pour l'État	725 000 000 €, dont 362 500 000 € pour l'État
21	Expérimenter dès 2027 une forme de conscription écologique orientée vers la sécurité civile, afin de favoriser l'engagement comme sapeur-pompier volontaire, et créer un droit de réquisition écologique mobilisable lors de crises climatiques exceptionnelles ⁽³⁾ .	20 000 000 €	30 000 000 €	140 000 000 €	210 000 000 €

(1) Cinq mille recrutements nets par an, comptés en année pleine, portent les effectifs supplémentaires à 5 000 en 2027, 10 000 en 2028, 15 000 en 2029 et 20 000 en 2030, soit 50 000 années-agent cumulées. Le calcul retient un coût annuel de rémunération, cotisations patronales comprises, de 50 000 à 60 000 euros par agent, auquel s'ajoutent 5 000 à 10 000 euros par nouvel agent pour la formation initiale et l'équipement. Le coût total atteint ainsi 275 à 350 millions d'euros en 2027 et 2,6 à 3,2 milliards sur quatre ans, répartis à parts égales entre l'État et les SDIS et leurs financeurs territoriaux.

(2) Le chiffrage repose sur une hypothèse de 12 500 engagements nets supplémentaires par an, comptés en année pleine, représentent 125 000 années de présence cumulées sur 2027-2030. Le calcul retient 5 000 à 7 000 euros par nouveau volontaire pour l'accueil, la formation initiale et l'équipement, ainsi que 2 000 à 3 000 euros par an pour l'indemnisation de l'activité et le suivi. Le coût cumulé atteint ainsi : $50\,000 \times 5\,000$ à $7\,000$ euros + $125\,000 \times 2\,000$ à $3\,000$ euros, soit 500 à 725 millions d'euros, dont la moitié pour l'État.

(3) Le chiffrage retient l'hypothèse de 10 000 participants en 2027, puis d'une montée en charge progressive jusqu'à 25 000 participants par an en 2030. La fourchette repose sur un coût moyen compris entre 2 000 et 3 000 euros par participant, intégrant la formation, l'équipement, l'encadrement et, le cas échéant, l'indemnisation. Le coût du droit de réquisition écologique n'est pas intégré à cette estimation, celui-ci dépendant de ses conditions d'activation et des modalités d'indemnisation retenues.

22	Former 40 000 sapeurs-pompiers supplémentaires déjà en poste à la lutte contre les feux de forêt d'ici 2030, à raison de 10 000 par an, avec un cofinancement de l'État de 50 % ⁽¹⁾ .	15 000 000 €, dont 7 500 000 € pour l'État	25 000 000 €, dont 12 500 000 € pour l'État	60 000 000 €, dont 30 000 000 € pour l'État	100 000 000 €, dont 50 000 000 € pour l'État
23	Lancer dès 2027 une étude sur les conséquences sanitaires de l'exposition des sapeurs-pompiers aux fortes chaleurs et aux fumées d'incendie, fondée sur un suivi dans la durée des professionnels et des volontaires afin d'identifier les effets des expositions répétées et d'adapter les mesures de prévention, les équipements de protection et le suivi médical.	200 000 €	200 000 €		
24	Renforcer la préparation et la coordination des évacuations au-delà du cadre communal ⁽²⁾ .	1 000 000 €	1 200 000 €	3 400 000 €	4 200 000 €
25	Activer après chaque incendie majeur un guichet unique départemental coordonné par le préfet, réunissant les acteurs de l'accompagnement et désignant un référent pour les situations complexes. Prévoir une capacité dans 10 départements, avec une hypothèse de fonctionnement de 6 à 12 mois par an ⁽³⁾ .	1 450 000 €	2 700 000 €	5 200 000 €	10 200 000 €

(1) Dix mille personnels seraient formés chaque année pendant quatre ans, pour un coût estimé entre 1 500 et 2 500 euros par stagiaire. Ce montant comprend cinq journées pédagogiques à 200 à 300 euros, 300 à 500 euros de transport et de séjour ainsi que 200 à 500 euros de consommables et de logistique. La dépense atteindrait 15 à 25 millions d'euros par an, soit 60 à 100 millions sur 2027-2030, répartis à parts égales entre l'État et les SDIS et leurs financeurs territoriaux.

(2) Le chiffrage repose sur une hypothèse où chaque département bénéficie d'un demi-ETPT de coordination, valorisé à 50 000 euros annuels, et de 10 000 euros pour les outils opérationnels. S'ajoutent un exercice annuel en hypothèse basse, deux en hypothèse haute, à 20 000 euros par exercice. Pour dix départements, le financement représente donc 800 000 à un million d'euros par an. Une enveloppe initiale mutualisée de 200 000 euros porte le coût à 1 à 1,2 million en 2027, puis 3,4 à 4,2 millions sur quatre ans.

(3) Le chiffrage repose sur une hypothèse où chaque guichet mobilise deux agents pendant son activation, au coût annualisé de 100 000 euros chacun, ainsi que 50 000 euros de fonctionnement en année pleine. La fourchette suppose l'activation de dix guichets pendant six ou douze mois chaque année, soit respectivement 1,25 ou

26	Prévoir, lorsque la garantie est acquise, le versement sous trente jours d'une provision correspondant aux dommages établis après un incendie, et simplifier l'expertise et la contre-expertise après incendie par un examen contradictoire sur pièces, pouvant s'appuyer sur un constat de commissaire de justice, en préservant le droit du sinistré à une contre-expertise.		-	-	-
27	Modifier le code des assurances pour étendre le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles aux incendies de forêt et de végétation d'intensité exceptionnelle, en définissant les critères de reconnaissance et les modalités d'articulation avec les garanties incendie existantes, afin de renforcer la protection des sinistrés.	-	-	-	
28	Organiser, dans le prolongement de l'enquête engagée par Santé publique France avec l'ARS et l'URPS, un suivi sanitaire de 10 000 personnes dans 5 territoires après la phase aiguë ⁽¹⁾ .	1 500 000 €	1 800 000 €	4 800 000 €	6 000 000 €
29	Programmer une première tranche de restauration des forêts publiques incendiées, fondée sur des diagnostics locaux et les capacités de régénération naturelle ⁽²⁾ .	25 600 000 €	51 300 000 €	85 400 000 €	170 850 000 €

2,5 millions d'euros annuels, en proratisant les dépenses de personnel et de fonctionnement. Les 200 000 euros de démarrage, engagés une seule fois, portent le coût à 1,45 à 2,7 millions en 2027 et 5,2 à 10,2 millions sur 2027-2030.

(1) Le chiffrage repose sur une hypothèse d'une structure de six ETPT à 100 000 euros par an, dix mille participants avec un à deux recueils annuels à 30 euros chacun, et 200 000 euros pour les données, les analyses et l'orientation vers les soins. Avec 400 000 euros de démarrage, le coût atteint 1,5 à 1,8 million d'euros en 2027 et 4,8 à 6 millions sur 2027-2030.

(2) L'ONF recense, dans sa réponse écrite à la mission, 17 085 hectares de forêts publiques incendiées, dont 8 200 hectares domaniaux et 8 885 hectares appartenant aux collectivités. L'application du coût indicatif de restauration de 5 000 à 10 000 euros par hectare, mentionné dans le [communiqué ministériel du 21 juillet 2026](#), conduit à une estimation de 85 425 000 à 170 850 000 euros sur 2027-2030. L'hypothèse de versement de 30 % dès 2027 représente 25,6 à 51,3 millions d'euros, après arrondi. Ce scénario suppose une prise en charge intégrale par l'État des dépenses retenues, après déduction des financements déjà acquis. Il doit être ajusté aux diagnostics locaux : toutes les surfaces brûlées ne nécessitent pas les mêmes travaux, notamment lorsque la régénération naturelle est possible. Les forêts privées sont exclues de ce chiffrage, ainsi que les opérations déjà financées au titre de l'adaptation générale des forêts.

30	Financer l'adaptation des logements sociaux dont le DPE est faible et devant être rénovés d'ici 2034 de toute manière, par le biais de subventions.	750 000 000 €	1 500 000 000 €	4 500 000 000 €	4 500 000 000 €
31	Financer l'adaptation des logements sociaux dont le DPE est élevé mais qui sont exposés aux fortes chaleurs d'ici 2050, à 70 % par le biais d'un prêt de la Caisse des dépôts, et à 30 % par le biais de subventions.	400 000 000 € Dont 100 000 000 € pour l'État	500 000 000 € Dont 150 000 000 € pour l'État	2 500 000 000 € Dont 700 000 000 € pour l'État	2 500 000 000 ⁽¹⁾ € Dont 700 000 000 € pour l'État
32	Financer l'adaptation des logements privés par le biais de MaPrimeRenov'.	2 000 000 000 €	2 500 000 000 €	10 000 000 000 €	10 000 000 000 €
33	Soit intégrer pleinement l'habitabilité estivale dans le DPE, soit créer un diagnostic séparé et complémentaire évaluant l'habitabilité estivale aux côtés du DPE.	-	-	-	-
34	Financer à moitié l'adaptation des écoles, laissant un reste à charge de 50 % pour les collectivités locales, qui sont propriétaires	2 000 000 000 € Dont 1 milliard pour l'État	3 000 000 000 € Dont 1 milliard pour l'État	50 000 000 000 ⁽²⁾ € Dont 25 milliards € pour l'État	50 000 000 000 € Dont 25 milliards € pour l'État
35	Accroître l'enveloppe des crédits non reconductibles, et prévoir des ETP supplémentaires pour les EHPAD	150 000 000 €	150 000 000 €	1 500 000 000 €	1 500 000 000 €
36	Financer l'adaptation des établissements de santé (hôpitaux et EHPAD)	2 000 000 000 €	2 500 000 000 €	27 000 000 000 €	67 000 000 000 €

(1) Dont 1,8 milliards d'euros de prêts de la Caisse des dépôts et des consignations.

(2) Dont 50 % pris en charge par les collectivités locales.

37	Financer l'adaptation du secteur de l'agriculture	1 500 000 000 €	2 000 000 000 €	15 000 000 000 €	15 000 000 000 €
38	Développer les réseaux de froid	75 000 000 €	75 000 000 €	750 000 000 €	750 000 000 €
39	Renforcer le suivi par l'OFB des milieux aquatiques continentaux et marins, en prévoyant respectivement 500 000 et 400 000 euros par an de 2027 à 2030. Y ajouter 200 000 euros au démarrage pour améliorer le suivi des ruptures d'alimentation en eau potable porterait le financement de l'État à 1,1 million d'euros en 2027 et à 3,8 millions sur quatre ans.	1 100 000 €	1 100 000 €	3 800 000 €	3 800 000 €
40	Développer le suivi de la température des cours d'eau et les outils de prévision hydrologique, en retenant un financement de l'État de 1,2 million d'euros pour le lancement en 2027, puis d'un million par an jusqu'en 2030. Cette programmation représenterait 4,2 millions d'euros au total.	1 200 000 €	1 200 000 €	4 200 000 €	4 200 000 €
41	Programmer 100 opérations de restauration de cours d'eau, de zones humides et de continuités écologiques, avec un financement moyen de l'État d'un million d'euros par opération. En retenant 25 opérations chaque année, l'effort serait de 25 millions d'euros par an et de 100 millions sur 2027-2030.	25 000 000 €	25 000 000 €	100 000 000 €	100 000 000 €
42	Financer 20 démarches territoriales de connaissance et d'économie de la ressource en eau, avec une participation moyenne de l'État de 500 000 euros par démarche. Le financement de cinq démarches par an mobiliserait 2,5 millions d'euros chaque année, soit 10 millions sur 2027-2030.	2 500 000 €	2 500 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €
43	Financer 10 sites marins pilotes pour l'adaptation et la restauration des milieux, en retenant une contribution moyenne de l'État de 500 000 euros par site. Les 5 millions d'euros ainsi mobilisés seraient versés	1 250 000 €	1 250 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €

	régulièrement sur quatre ans, à raison de 1,25 million par an de 2027 à 2030.				
44	Renforcer le renouvellement et l'adaptation des forêts publiques pour traiter 7 000 à 8 000 hectares supplémentaires par an, en prévoyant une enveloppe indicative de l'État de 46,7 à 53,3 M€ par an, en privilégiant la régénération naturelle, la diversification des peuplements et des essences adaptées.	46 670 000 €	53 400 000 €	186 670 000 €	213 330 000 €
45	Financer une première tranche de cent opérations de renaturation urbaine de 500 m² chacune, en couvrant les travaux et leur entretien. Pour un coût total de 38,4 millions d'euros, retenir une contribution de l'État de 10 millions, versée à raison de 2,5 millions par an sur 2027-2030, le solde relevant des autres financeurs.	2 500 000 €	2 500 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €
TOTAL du coût des recommandations pour les acteurs publics		10 048 170 000 €	13 659 690 000 €	116 296 095 000 €	157 653 755 000 €
TOTAL du coût des recommandations sur le budget de l'État		8 424 420 000 €	11 144 690 000 €	87 376 095 000 €	128 181 255 000 €